

Il nous semble évident que le Canada, qui a prospéré économiquement après la signature des traités, a tiré de ceux-ci un meilleur parti que les Autochtones. En 1930, lorsque les ressources naturelles furent transférées aux provinces, aucune clause ne fut prévue dans l'acte de transfert pour sauvegarder les droits des Indiens. Il est maintenant accepté que la souveraineté, les facteurs économiques et l'exploitation des ressources naturelles sont les raisons pour lesquelles le Canada a signé les traités. On voulait faire abandonner aux Indiens les droits sur leurs terres et éteindre

le «titre autochtone» puisque Ottawa avait besoin d'utiliser les terres, de les cultiver et d'y faire passer le chemin de fer. Ni la famine ni les souffrances physiques des Indiens, antérieures aux négociations des traités, n'auraient été la principale raison des traités.

Les traités ont été une réussite totale pour le Canada mais ils n'ont pas été un succès immédiat pour les Autochtones. Les services promis aux Indiens ne furent pas accordés dès la signature des ententes et les traités n'ont pas résolu les problèmes immédiats des Autochtones. Scollen rapporte n'avoir jamais vu les Pieds-Noirs, au cours de 16 années passées avec eux, aussi déprimés et souffrants autant de la faim qu'en 1879. Cette année-là les Pieds-Noirs pensèrent

rattachées aux intentions des traités. Pour les Autochtones, les traités étaient des accords internationaux de nation à nation ainsi que des alliances de paix, et les droits ou les titres des Indiens ne furent pas abolis par les traités. Mais selon la perspective canadienne, les Indiens perdirent les territoires traditionnels qu'ils occupaient avant les traités. Ces demiers ont cependant donné aux Indiens l'usage des terres sur les réserves. Le fossé entre ces deux perspectives n'a pas encore été comblé.

La lettre datée du 7 janvier 1883 et signée par les chefs Bobtail, Samson et Ermineskin d'Hobbema ainsi que par d'autres Indiens, était adressée au Ministre de l'Intérieur. En voici quelques extraits : «Now during six years that we have been in the treaty, the officers acting for the government have robbed us of more than one-half of these things on which we were to depend for a living, and they are not punished according to law. . . . We have been calling during several years for the means allowed us by treaty to work for ourselves and we can get no satisfaction. Shall we still be refused, and be compelled to adhere to the conclusion spoken of in the beginning of this letter, that the treaty is a farce enacted to kill quietly, and if so, let us die at once? . . . The government then can break every article of the treaty in detail or in globe and we have no redress. . . . One great complaint we have is that the government interpreters of this country, with few exceptions, will scarcely or never tell our exact words to the agents, when they fear that the agent, who is very often a man of peevish disposition, would be offended, and so we seldom can say what we desire». La lettre, fort longue, montre la colère des Indiens et donne une excellente idée de leur situation durant l'hiver 1882-1883.

Figure 1 - Claude Roberto, « Quelques réflexions sur les relations entre les oblats, les populations autochtones et le gouvernement avant et après la signature des traités 6, 7 et 8 » (fragments), Études oblates de l'Ouest 4, Western Canadian Publishers, 1996 (APA, PR2012.0832)